



# Convocation électronique / 1ère Ligue féminine / Saison 2011-2012

**Quatre semaines** avant la date du match, les clubs reçoivent un formulaire „Annonce heure du match“ qui doit être rempli de manière complète et précise.

Le club recevant retourne le formulaire dans le délai fixé par le Secrétariat de la Ligue Amateur et doit contenir les renseignements suivants:

Date / Heure du début du match concerné

Installations sportives / Vestiaires

Terrain / Stade

Personne de confiance du club

Couleurs équipement (maillot/cuissottes/bas)



# Convocation électronique / 1ère Ligue féminine / Saison 2011-2012

Le Secrétariat de la LA modifie les dates selon les informations du club recevant

Les ARB sont convoqués par la Commission régionale des arbitres.

Le Secrétariat de la LA n'envoie **plus** de convocations aux clubs du match concerné.

L'envoi, par le club recevant, d'une convocation à l'adversaire et à l'arbitre **est facultatif**.

**Les dates et les informations relatives à l'organisation de chaque match doivent être connues pour être publiées sur internet 10 jours avant la date fixée.**